

Compte rendu du conseil municipal du 20 Juin 2016

Budget commune :

Suite à une erreur d'écriture comptable dans la délibération relative à l'affectation du résultat 2015 votée le 4 avril dernier une nouvelle affectation du résultat a été proposée. En conséquence un budget supplémentaire a dû être voté. Le montant de la section de fonctionnement s'élève à 584 829.53€ en recettes et en dépenses. Le montant de la section d'Investissement à 1 007 363,58€.

Budget Eau :

Le montant des dépenses imprévues voté lors du dernier vote du budget de l'eau est trop important selon l'application des règles comptables. En conséquence le montant prévu initialement a été diminué au profit de comptes liés aux fournitures énergétiques et aux comptes réservés à des travaux éventuels sur le réseau d'eau.

Répartition de l'enveloppe "Subventions" destinée aux associations pour l'année 2016.

La répartition des subventions pour l'année 2015, a été établie selon le tableau ci-dessous.

Associations	Montant de la subvention 2016
Comité des Fêtes	3 800,00 €
Comité des Fêtes (Festivités)	1000,00 €
Comité des Fêtes (subv. except.)	2 000,00 €
Comité des Fêtes (CMJ)	500,00 €
Les Petites Mains	300,00 €
Foot Jeunes Vence Berre	350,00 €
Foot Jeunes Vence Berre (subv. except.)	300,00 €
Evasion Gontardienne	300,00 €
Club de Tennis	250,00 €
Amicale Laïque	800,00 €
Amicale Sapeurs - Pompiers	500,00 €
ACCA Chasse	150,00 €
ASPGG	350,00 €
ASPGG (subv. except.)	400,00 €
Autour du Livre	300,00 €
Autour du livre (subv. except.)	560,00 €
FNACA	150,00 €
Foot Loisir	250,00€
Souvenir français	70,00 €
Sauvegarde du patrimoine	70,00 €
ASRGG	300,00€
DJ AR animation	200,00€
Total	12 540,00 €

Cimetière : Entretien de la concession FERRAND Jean.

Suite à la procédure de reprise des tombes abandonnées du cimetière de la commune, il a été constaté que la tombe de Monsieur Ferrand, ancien Maire de la commune ayant exercé de 1847 à 1851 et de 1853 à 1870 était à l'état d'abandon. Le défunt n'a plus de succession, le conseil municipal a décidé de prendre en charge le fleurissement et l'entretien de sa sépulture.

Cimetière : Vote des tarifs relatifs aux concessions et columbarium.

les tarifs ci-après ont été adoptés à compter du 1er juillet 2016

CONCESSION

- 15 ans simple : 70€
- 15 ans double : 150€
- 30 ans simple : 150€
- 30 ans double : 310€
-

COLUMBARIUM

- 15 ans 1 à 2 urnes : 200€
- 30 ans 1 à 2 urnes : 350€
- 15 ans 3 à 4 urnes : 415€
- 30 ans 3 à 4 urnes : 715€
-

La totalité des produits des concessions et du columbarium sera versée au profit du budget communal

Vente parcelle Commune/DAH.

Le conseil municipal a entériné la vente de la parcelle AA133 au profit de DAH au prix de 60€ TTC le m².

Convention Commune/DAH : clôture Résidence Jean Benoit.

Une bande de terrain de la Résidence Jean BENOIT se retrouve dans l'emprise de l'école pour ce qui concerne les aménagements extérieurs. Il est acté que cette partie soit ajoutée aux espaces déjà entretenus par la commune dans le cadre de la convention d'origine.

Logements "Résidence les Oliviers" : résiliation de la convention PALULOS.

En 1995 la commune a bénéficié d'aide de l'Etat au titre de la prime PALULOS pour le financement des travaux de restauration de quatre logements locatifs à usage d'habitation, sis 1 rue des Esplanes. La commune a signé avec l'Etat une convention pour une durée devant expirer le 30 juin 2005 renouvelée depuis par tacite reconduction tous les trois ans, aux termes de laquelle ont été fixées les droits et obligations des parties. Le conseil a décidé souhaite à ce jour se libérer de ces dites obligations en mettant un terme à cette convention.

Désignation des représentants à la CLIGEET.

Les deux représentants de la commune qui siègeront à la commission locale d'information auprès des installations nucléaires de base sont :

- Titulaire : Monsieur Mickaël DURAND
- Suppléant : Monsieur Michel APROYAN

Soutien à la candidature de Paris et de la France aux Jeux olympiques de Paris 2024.

La commune a souhaité apporter son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024. Ces jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives éducatives et citoyennes auxquelles la commune des Granges-Gontardes est attachée.

De plus l'organisation de ces Jeux aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine.

Amendes de Police : vote des travaux liés à la sécurité.

Dans le cadre de la programmation de la Dotation Départementale 2016, les nouveaux élus départementaux ont été rencontrés.

Un point sur la situation des dossiers en cours a été fait ce qui a permis de vérifier que la consommation des subventions était bien assurée par la commune.

Le binôme départemental, Renée PAYAN et Luc CHAMBONNET ont proposé à la commune d'inscrire des travaux liés à la sécurité au titre des amendes de police de l'année 2016. Cette enveloppe sera affectée aux travaux de signalisation horizontale et verticale programmés cette année suite aux réflexions réalisées par la commission sécurité de la commune.

Appel à la solidarité pour les communes sinistrées de Seine-et-Marne.

L'Union des Maires de la Seine-et-Marne (UM77) a lancé un appel à la solidarité suite aux dernières intempéries dans ce département. Compte-tenu des moyens limités du budget de la commune il n'a pas été donné suite à cette demande.